

N°429

du 13
Septembre
2011

Editorial

Par Koffi
SOUZA

LES TROIS ENSEIGNEMENTS DU 11 SEPTEMBRE

Dix ans après les attentats, les Etats-Unis ont honoré la mémoire des 3.000 personnes tuées à New York, Washington et Shanksville en Pennsylvanie. Ils ont tiré aussi les leçons de cet événement terrible.

Le premier est le caractère vulnérable de nos sociétés à haute technologie. Elles peuvent faire l'objet d'attaques fondées sur le détournement de l'usage de leurs instruments les plus modernes. Avant le 11 septembre, l'avion civil était considéré comme un moyen de transport, il est devenu le 11 septembre une arme de guerre qui a semé la mort et la désolation.

La seconde observation qu'appellent ces tragiques péripéties, c'est la nécessité pour les Nations de garder leur unité, le sentiment commun d'appartenance à un ensemble cohérent. Les Etats modernes avaient tendance à l'oublier et les citoyens ne voyaient plus en eux que des distributeurs automatiques de services. Or, un Etat a besoin de l'adhésion active de ses habitants. Le 11 septembre a renforcé l'adhésion des américains à leur société et à ses valeurs;

La troisième question posée concerne la réaction à avoir à l'égard du terrorisme. Une société démocratique ne doit pas combattre la terreur en devenant elle-même terroriste et en reniant ses valeurs. Mais l'angélisme passif n'est pas non plus une solution.

La vérité se situe semble-t-il à mi-chemin entre WikiLeaks et Guantanamo. WikiLeaks c'est l'image de la décadence d'une société qui ne sait pas protéger ses intérêts vitaux et les secrets d'Etat.

Guantanamo c'est le combat contre le terrorisme en portant atteinte aux valeurs de la démocratie.

Or, plus la démocratie est forte plus les citoyens adhèrent à ses valeurs et moins le terrorisme a prise sur la société.



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Procès d'atteinte à la sûreté de l'Etat

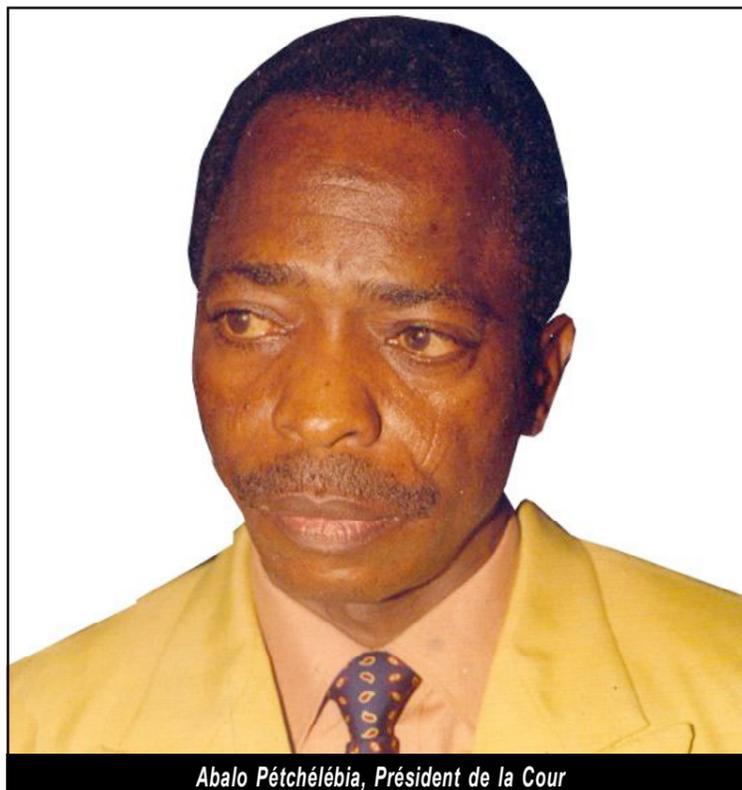
Le délibéré est prévu pour jeudi

** La partie civile démontre le complot*

** La défense rejette les accusations*

Comme l'un des atouts
du secteur

**Les banques
togolaises au-delà
des réserves
obligatoires requises**



Abalo Pétchéliébia, Président de la Cour

Marché de l'assurance
dans la zone CIMA

**Des experts en
réunion à Lomé
pour la viabilité
du courtage**

Dans les zones minières

**Les populations
rentrent enfin
dans leurs droits**

Entre l'éthique, la déontologie, et la discipline

**Le futur fonctionnaire
togolais interdit d'activités
privées lucratives**

Repères

Bien gérer les structures artisanales

Une soixantaine de présidents et délégués des corps de métiers de Lomé ont démarré une formation en gestion entrepreneuriale le mercredi 7 septembre à Lomé.

Cette formation de deux jours est une initiative de la Chambre Régionale de Métiers de Lomé-Commune (CRM-LC) avec l'appui du ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes et de celui de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle. Elle a outillé ces patrons d'unités artisanales afin de mieux initier et gérer avec efficacité des projets de développement en faveur des jeunes. Plusieurs modules ont été développés à cette occasion notamment la découverte d'une idée entrepreneuriale; la transformation de l'idée en projet d'entreprise; l'élaboration d'un plan d'affaire, la négociation auprès d'une institution financière et les supports de gestion. Présidant la cérémonie d'ouverture, le directeur de l'Artisanat, Kadaring Kossi Batchabèdè a salué la portée de cette formation qui, selon lui, permettra aux artisans d'administrer convenablement leurs structures et leurs projets. Il a réaffirmé la disponibilité de son ministère à accompagner de telles formations pour l'épanouissement du secteur artisanal. Auparavant, le directeur adjoint de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, Gassou Koffi avait indiqué que les ressources humaines constituent le facteur clé de toutes actions de développement. Il a précisé que cette formation s'inscrit dans la politique du gouvernement dans la lutte contre le chômage et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). De son côté, le directeur de CRM-LC, Acrachi Soma Ouattara a fait remarquer que cette formation est le début d'une série de projets de renforcement de capacités financée par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

La couverture santé pour tous ?

Des acteurs des secteurs public et privé ainsi que des partenaires en développement ont planché les 8 et 9 septembre à Lomé sur les éléments de base en matière de l'extension généralisée de la couverture santé à l'économie informelle et au monde rural. C'était au cours d'une rencontre initiée par la direction générale du Travail et des Lois sociales. Elle a permis aux participants d'évaluer les capacités contributives des couches socioéconomiques, d'esquisser les pistes en vue de la création d'un espace fiscal et budgétaire conséquent de même que des créneaux innovants pour le financement d'une couverture de qualité. Il s'est agi également de proposer des éléments devant permettre au gouvernement togolais de prendre des décisions stratégiques dans ce domaine. Les séminaristes ont suivi des présentations sur l'Institut National d'Assurance Maladie du Togo (INAM) puis sur la problématique du partage des coûts du financement à l'accès aux soins et à ses diverses options. Ils ont débattu aussi de la structuration de la pauvreté et de l'impact d'une assurance maladie universelle sur le budget de financement de la santé. A l'ouverture des travaux, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Octave Nicoué Broohm, a invité les participants à prendre en compte la réalité du vécu quotidien du Togolais afin de dégager des pistes pour des solutions pertinentes, acceptables, soutenables et durables.

M.A./ATOP

Politique/Littérature

Les écrivains écrivent le 11 septembre

C'est une lapalissade d'écrire que les attentats du 11 septembre constituent un événement dont les conséquences sur l'évolution du monde seront durables. Les conséquences se classent à la fois sur le plan politique et social voire économique. Sur le plan politique, il a montré depuis dix ans le

gouvernement américain d'avoir couvert les attentats, il y a tellement des zones d'ombres qu'on se doute qu'il y a eu bien un problème. Jusqu'à présent, on ne connaît pas l'identité des auteurs de l'attentat et Ben Laden a été exécuté sans qu'on l'ait présenté devant la justice. Son immersion en mer laisse planer des doutes sur les réelles intentions du gouvernement américain. Mehdi Ba passe en revue les conséquences terribles du 11 septembre sur la politique en Occident.

Jonathan Franzen, auteur américain du roman "Freedom", qui affole le marché littéraire parle dans son roman des années Bush. " Il parle de 2004, l'année où Bush a été réélu. Rien ne m'aurait moins intéressé que d'écrire un livre sur le 11 septembre. Les médias n'ont pas cessé de nous expliquer que tout a changé après les attentats de New York, et le rôle d'un



crépuscule de la démocratie américaine voire occidentale, modifié ou radicalisé les rapports entre les puissances occidentales et les nations arabes.

Sur le plan social, il a bouleversé les rapports humains. L'islam est devenu une religion suspecte et tout musulman, arabe ou non, est vu comme un adepte potentiel de Ben Laden. Les nations occidentales considérées comme détentrices de la modernité ont basculé dans la peur et le racisme. Comme au 19ème siècle, elles repartent à la conquête du Tiers-monde par des agressions de toutes sortes soi-disant pour protéger leurs territoires et leurs populations, et dans de nombreux cas, se constituer des viviers énergétiques. On évoque même plus les violations massives des droits de l'homme et des libertés, notamment aux Etats-Unis, la droitisation de la politique dans de nombreux pays. En France par exemple, il est plus que probable que Marine Le Pen, l'égérie du Front National remporte la présidentielle de 2012. On ne dit même plus qu'un raciste est aux portes de l'Elysée. Car certains pensent qu'avec Claude Guéant et Sarkozy, les racistes sont déjà à l'Elysée. C'est l'une des conséquences du 11 septembre.

Ces peurs, ces déceptions, ces angoisses ont été visitées par les écrivains. Aux Etats-Unis et en France et dans certains pays d'Europe, le doute continue à alimenter la vérité sur les attentats du 11 septembre. Des associations aux Etats-Unis soupçonnent le gouvernement américain et les services secrets d'être derrière les attentats sinon de les avoir laissés se produire dans le but inavoué de faire ce qui est arrivé en Afghanistan puis en Irak.

Dans cet esprit, est apparu en France l'ouvrage 11 questions sur le 11 septembre de Mehdi Ba, journaliste français d'origine mauritanienne et établi à Dakar. Son ouvrage passe en revue les oppositions aux versions officielles sur les attentats. Et à parcourir son ouvrage, on se rend bien compte que s'il est difficile de soupçonner



Mehdi Ba

romancier est précisément de questionner le discours des médias. Il faut donner du sens aux choses et non pas courir après une analyse toute faite comme un petit chien bien dressé", dit-il dans une interview au Nouvel Observateur. L'auteur remet totalement en cause les années Bush considérées comme les plus calamiteuses de l'Amérique moderne. On est allé plus loin que le maccarthysme des années 1950.

Le journaliste italien Fabrizio Calvi publie aux éditions Fayard " 11 Septembre, la contre-enquête ". Dans son livre, le journaliste Fabrizio Calvi montre que les attentats auraient pu être évités si le FBI avait été averti. Dix-huit mois avant les attaques du 11 septembre 2001 la CIA suivait deux des futurs pirates de l'air, les Saoudiens Khalid Al-Mihdhar et Nawaf Al-Hazmi. Elle savait qu'ils étaient aux Etats-Unis et a tout fait pour empêcher le FBI de le découvrir.

Il s'agit de livres certes polémiques mais qui méritent l'attention de s'y pencher quelque peu pour ne pas avoir à gober tout ce que disent les médias.

11 questions sur le 11 septembre (la version officielle, les zones d'ombre), Editions Jean-Claude Gawsewitch, 18, 90 euros " 11 Septembre, la contre-enquête ", Editions Fayard

Littérature

Des fictions rendent hommage à Dickens

Les universitaires et les éditeurs ne sont pas les seuls à s'intéresser au bicentenaire de la naissance de Charles Dickens. Anticipant sur les festivités, des romans et des téléfilms évoquent les années les moins connues de la vie de l'auteur.

Le bicentenaire de la naissance de Charles Dickens sera célébré le 7 février 2012, mais de nombreux hommages ont déjà été rendus à l'auteur d'Oliver Twist. Fait original cependant, la fiction s'est elle aussi

admireurs de Dickens relevèrent le défi, tentant de donner une fin au roman. Henry Moorland publia dès 1871 une suite au Mystère d'Edwin Drood. Ainsi le travail entrepris pour le téléfilm en deux parties que proposera BBC Two s'inscrit-il dans une tradition méconnue mais vivace.

Tradition à laquelle se rattache de manière originale le roman Drood, de Dan Simmons, dont une traduction française vient de



Charles Dickens

emparée de la figure de l'écrivain anglais. La chaîne de télévision britannique BBC Two s'est risquée à imaginer dans un téléfilm la fin du roman inachevé Le Mystère d'Edwin Drood. Dickens n'avait rédigé avant sa mort, survenue le 9 juin 1870, que la moitié de ce qui aurait dû être une des premières fictions policières. Le scénariste Gwyneth Hughes a donc proposé un dénouement à cette fiction qui se concentre sur la disparition du personnage éponyme : le jeune Edwin Drood, auquel tout semble sourire et qui, élevé par son doux oncle John Jaspers, projette de se marier avec sa camarade orpheline Rosa Bud. Découvrant que son neveu s'est volatilisé, Jaspers mène l'enquête. Les pistes sont évidemment multiples et le lecteur en vient à soupçonner Jaspers lui-même, fumeur d'opium sans doute amoureux de Rosa. Le roman s'arrête là et le dénouement envisagé par Dickens demeure un mystère que ni ses notes ni ses conversations ne permettent d'éclairer. De nombreux

paraître chez Robert Laffont. En 2009, l'auteur américain y avait mis en scène Dickens lui-même. Le narrateur, qui n'est autre que Wilkie Collins, ami, collaborateur et rival de l'auteur des Grandes Espérances, rapporte la vie de l'écrivain après son accident de train, en 1865, au cours duquel il aurait rencontré un étrange personnage répondant au nom de Drood. Collins, affecté par l'opium et la folie, suit Dickens dans ses recherches pour retrouver le fameux Drood. L'auteur d'Hypérioron expliqua au Figaro l'origine de son roman. Découvrant que les biographes ne disposaient que de peu d'informations sur les dernières années de l'auteur, il décida de les imaginer, en s'appuyant sur sa dernière fiction : "Je considère que j'ai résolu le mystère du Mystère d'Edwin Drood à ma manière, tout en sachant bien qu'une multitude de lecteurs a déjà imaginé comment se terminait le roman de Dickens. Je devais l'ignorer et proposer ma propre théorie" a-t-il confié.

Repères

L'utilisation du portail central du CEPRB/BCH

La direction de la Faune et de la Chasse a organisé les 7 et 8 septembre à Lomé, un atelier de formation sur l'utilisation du portail central du Centre d'Echanges sur la Prévention des Risques Biotechnologiques (CEPRB/BCH) à l'intention des représentants des ministères, acteurs et décideurs impliqués dans la mise en œuvre du protocole de Cartagena sur la biosécurité.

Initiée dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du projet Programme des Nations Unies pour l'Environnement PNUE/FEM, cette rencontre a permis de renforcer les capacités des participants sur une meilleure utilisation et participation à la gestion du portail central BCH. Les participants ont échangé sur plusieurs modules entre autres la recherche de l'information sur la biosécurité, la prévention des risques biotechnologiques, l'étude du protocole de Cartagena, comment rechercher les informations nationales sur la biosécurité et biotechnologie sur l'étendue du territoire national. Selon le directeur de la Faune et de la Chasse, Treve Kokou Tengé, la biotechnologie consiste à chercher des méthodes génie-génétiques et de diverses techniques biologiques en vue d'augmenter les rendements (productivité et production), améliorer l'efficacité des produits utilisés dans l'agro-alimentaire, l'élevage, la santé animale, la médecine humaine et la dépollution. Il a indiqué que le protocole de Cartagena sur la diversité biologique met l'accent sur la prévention des risques biotechnologiques en vue de protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets potentiels défavorables liés à la biotechnologie moderne. M. Kokou Tengé a salué l'effort du gouvernement dans la lutte contre les risques biotechnologiques et son engagement au BCH conformément à l'article 20 du protocole de Cartagena sur la biosécurité.

Des responsables de partis politiques chez le PM

Le Premier ministre, Gilbert Houngbo, s'est entretenu le jeudi 8 septembre à la Primature avec des responsables des partis politiques sur les réformes institutionnelles et constitutionnelles.

Etaient présents à cette rencontre le RPT, l'UFC, le CAR, l'OBUTS, le PRR, l'ALLIANCE et la CPP. Cette rencontre fait suite au conseil des ministres du vendredi 12 août dernier, au cours duquel le gouvernement s'était engagé à mettre en œuvre les recommandations de la mission d'observation électorale de l'Union Européenne (UE) et à reprendre les débats politiques dans le Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC). Il s'est précisément agi pour le chef du gouvernement d'amorcer avec la classe politique les sujets et les contours qui vont meubler les prochaines discussions sur les réformes institutionnelles et constitutionnelles. Les leaders des partis politiques, ont déclaré à leur sortie de l'entrevue, avoir répondu à l'invitation du Premier ministre, dans le souci de trouver un nouveau cadre consensuel dans l'intérêt supérieur de la nation. Ils ont, à cet effet, formulé des propositions sur certains critères de participation afin que les débats puissent déterminer la vie du pays et se sont félicités de l'atmosphère qui a régné au cours des échanges. Toutefois, le chef du gouvernement a déploré l'absence de l'ANC et a promis de continuer les discussions avec ses responsables pour qu'un compromis soit trouvé dans l'intérêt de tous.

M.A./ATOP

Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
**Sylvestre DJOKEH
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA**

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
**Sylvestre DJOKEH
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA**

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Procès d'atteinte à la sûreté de l'Etat

Le délibéré est prévu pour jeudi

- La partie civile démontre le complot
- La défense rejette les accusations

Le procès d'atteinte à la sûreté de l'Etat connaîtra son verdict le jeudi 15 septembre 2011 à 10 heures T.U. C'est la décision prise lundi par le président de la Cour suprême, Abalo Pétchélébia en qualité de juge instruisant l'affaire de tentative de coup d'Etat. Après avoir entendu la défense lundi, il proclame «Le délibéré est prévu pour jeudi à 10 H GMT.»

Late Pater

La défense

Suite au renvoi de la plaidoirie des avocats de la défense pour lundi, la séance a connu également les derniers mots des accusés. Tous, ont une fois encore clamé leur innocence. Suivant les pas de leurs avocats Maîtres Zeus Ajavon, Djovi Gally, Dodji Apévon, Abi Tchessa et le Français Mario Stasi, les prévenus n'ont dit autre chose qu'ils sont innocents. Le principal accusé, Kpatcha Gnassingbé a, pour sa part, demandé pardon aux autres accusés en affirmant qu'il s'agit d'une affaire «très familiale».

Pendant plus de cinq (5) heures d'horloge, les avocats ont tous demandé la libération des inculpés sur la base que les faits ne sont pas établis. «Les faits ne sont pas établis...», a indiqué Me Dodji Apévon. Pour lui, il s'agit d'une «affaire familiale». Tandis que Me Djovi Gally, soulignait que l'accusation n'a fait aucune démonstration pour prouver la véracité des faits. Ainsi «l'accusation est fragile» a-t-il tranché.

Au cours de leurs démonstrations, une part belle a été faite aux diverses exceptions soulevées déjà la semaine dernière par la défense. Ils ont accentué leur défense sur l'immunité parlementaire de Kpatcha Gnassingbé qui n'a pas été levée. Ainsi ont-ils appelé au sens de l'égalité, l'équité et de responsabilité de la Cour pour trancher cette affaire au nom de la justice. Une manière de fustiger la réquisition de l'Avocat général. «Nous avons été épouvanté par la réquisition de l'avocat général», a fait savoir l'un d'entre eux.

En effet, l'Avocat général Komlan Awouro Missité a requis vendredi dernier, la réclusion criminelle à perpétuité contre Kpatcha Gnassingbé, le commandant Abi Ati, le Général Assani Tidjani, le capitaine Kuma Towbeli, Tchaa kokou Dontema, Sassou Sassouvi, et Esso Gnassingbé. Et la relaxe pour le reste des inculpés, sauf Kassiki Esso qui écoperait d'une peine d'emprisonnement de 12 mois dont 2 avec sursis.

L'accusation

Ils sont au total 33 individus - dont un en cavale (le sieur Bassam El Najjar) - à être accusés de porter atteinte à la sûreté de l'Etat. La partie civile a démontré que Kpatcha Gnassingbé est le principal cerveau d'un coup d'Etat déjoué. Selon elle, les très nombreuses investigations conduites par les enquêteurs et magistrats instructeurs ont fait ressortir la froide détermination de Kpatcha Gnassingbé à écarter de la magistrature suprême, par tous



Kpatcha Gnassingbé (au centre)

moyens, le Président de la République élu en 2005, son frère Faure Gnassingbé.

«L'origine de cette volonté, mainte fois affichée et revendiquée avec cynisme et brutalité par Kpatcha Gnassingbé, repose sur des considérations plurielles : à la jalousie ancienne et ancrée ressentie à l'endroit de son frère le chef de l'Etat Faure Gnassingbé, s'est ajoutée une soif de pouvoir contrariée par l'élection de son frère, un sentiment d'impunité et son refus d'accepter la politique nouvelle de lutte de l'Etat togolais contre les trafics illicites de certains opérateurs

économiques dont il tirait d'important revenus.

Après avoir initié au moins une première tentative de coup d'Etat en 2008, l'Honorable député Kpatcha Gnassingbé s'est employé à rallier à sa cause les complices qui lui étaient nécessaires en manipulant ses propres frères, sa famille, et des officiers auprès desquels il a usé du prestige attaché à sa filiation.

Il s'est également servi de sa puissance financière pour se constituer des complices au sein de l'armée, et de ses fonctions de Ministre de la Défense pour s'équiper en matériel militaire

nécessaire à son entreprise criminelle.

L'opération qui avait été planifiée consistait à abattre l'avion conduisant le Chef de l'Etat à l'étranger à l'occasion d'un voyage officiel en Chine au mois d'avril 2009, encercler militairement les points névralgiques de la ville de Lomé et éliminer les hommes clés, civils et militaires, susceptibles de faire échec au coup d'Etat dans le but de s'approprier le pouvoir par la force et la surprise.» affirme-t-on.

Pour la partie civile, Kpatcha Gnassingbé et ses complices auraient majoritairement reconnu les faits au cours des auditions en présence du juge instructeur et de leur avocat respectif pour certains. Ainsi, se basant sur les révélations faites par chacun des prévenus, la découverte du corps du délit (armements et documents de proclamation de prise de pouvoir), il ressort que le mobile de coup d'Etat est consommé et, pour ce faire, les avocats de l'Etat estiment que tous les accusés sont complices.

Le Président de la Cour suprême dira ainsi le droit jeudi prochain.

VERBATIM Par Eric J.

Confraternité

Le Code de déontologie de la presse établit en son article 16 : « Le journaliste doit rechercher et entretenir la confraternité. Il n'utilise pas les colonnes des journaux ou des antennes à des fins de règlement de compte avec des confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ne provoque pas son licenciement en proposant de travailler à sa place à des conditions inférieures. » C'est une disposition qui vise le respect mutuel et surtout la solidarité dans la corporation. Elle proscrie donc la méchanceté entre journalistes et interdit des attaques systématiques entre gens de la presse.

Dans plusieurs corps de métier organisés, il existe des règles confraternelles de la même portée. Elles sont présentées sous des formes diverses selon que l'on est policier ou avocat, mais signifient pratiquement la même chose.

Le procès pour atteinte à la sûreté de l'Etat, nous a permis de constater des comportements indécents entre les avocats de la partie civile et ceux de la défense. Par probité morale, disons que c'est surtout la défense qui a agi de façon discourtoise. On a vu des avocats pointer leur doigt au visage de l'ancien bâtonnier béninois Me Archange Dossou, avocat de l'Etat, en lui lançant des mots désagréables. Pis est, un communiqué de presse a été rendu public par six avocats de la défense en s'en prenant vertement au confrère. Alors que, dans une démarche de confraternité, il existe ce que l'on appelle, dans ce corps, la civilité. Pour cela, il est recommandé :

• La nécessité d'un comportement éthique : il fait désormais partie du programme d'études des écoles de droit.

• Les cabinets d'avocats devraient fournir à leurs stagiaires une formation qui souligne l'importance de la civilité. Le comportement discourtois chez les stagiaires ne devrait pas être toléré.

• Les juges devraient adopter une attitude de «tolérance zéro» lorsqu'ils sont confrontés à un comportement discourtois dans la salle d'audience. Ils disposent d'une vaste gamme de recours, y compris la persuasion, le signalement du comportement discourtois d'un avocat au Barreau, les ordonnances d'adjudication des dépens et, dans les cas graves, le processus d'outrage.

• Les avocats ne devraient pas hésiter à signaler les cas de comportement discourtois au Barreau. Si le Barreau n'est pas au fait d'un comportement discourtois, on ne peut pas s'attendre à ce qu'il prenne des mesures pour y remédier.

Il est indispensable que ces règles relationnelles inéluctables dans l'évolution de tout corps de métier soient respectées par tous.

Entre l'éthique, la déontologie, et la discipline

Le futur fonctionnaire togolais interdit d'activités privées lucratives

*** Le fonctionnaire peut faire de la production agro-pastorale, ou d'œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques...**

Modernisation oblige, le prochain Statut général à appliquer au fonctionnaire de l'Administration publique révèle, au fil de son examen, son originalité. Jeudi, le projet a été de nouveau soumis à l'examen - le quatrième du genre - par les membres du gouvernement. Faure et compagnie ont planché, entre autres, sur l'éthique, la déontologie, le règlement des conflits et la discipline.

Sans détour, le projet de Statut général de la fonction publique interdit au fonctionnaire d'exercer une activité lucrative de quelque nature que ce soit, ni d'avoir, par lui-même ou par personnes interposées, sous quelque dénomination que ce soit, des intérêts dans une entreprise dont il a ou avait l'administration, la gestion ou le contrôle. Le fonctionnaire peut cependant être autorisé, dans des conditions définies par décret, à effectuer, dans les domaines de ses compétences, des expertises et des consultations, à donner des enseignements, et à faire de la production agro-pastorale, ou d'œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques. Lorsque le conjoint d'un fonctionnaire exerce une activité privée lucrative, déclaration doit être faite au ministre investi du pouvoir



Esso Solitoki, Ministre de la Fonction Publique

de nomination à l'égard de ce fonctionnaire. Le ministre prend, s'il y a lieu, les mesures propres à sauvegarder les intérêts de l'Administration, après avis de la Commission administrative paritaire compétente. Les Statuts particuliers peuvent imposer d'autres sujétions au conjoint du fonctionnaire, compte tenu des particularités des corps des fonctionnaires concernés.

Les normes d'éthique et de déontologie qui s'imposent aux fonctionnaires s'inspirent, se fondent,

et tendent à la mise en œuvre des valeurs de responsabilité, d'obligation de rendre compte, de loyalisme envers les institutions de la République, de transparence, d'intégrité, de probité, d'impartialité, d'Etat de droit, d'obligations de service public et d'amélioration des relations entre l'Administration et les usagers. La mise en œuvre de ces valeurs concourt au renforcement de la bonne gouvernance administrative dans la Fonction publique togolaise.

Les valeurs d'éthique et de déontologie ainsi que les obligations des fonctionnaires ne doivent pas être considérées comme limitatives, ni comme justifiant la violation par le fonctionnaire de toute autre règle d'éthique et de morale consacrée par les instruments internationaux. Le fonctionnaire placé à l'égard de l'Administration dans une situation réglementaire et statutaire a l'obligation de respecter les règles et principes d'éthique, de déontologie et de morale telles qu'elles résultent du statut de la fonction publique. Il ne peut se livrer à aucune activité qui est en opposition avec la Constitution et les lois de la République, poursuit la destruction de l'indépendance du pays, porte atteinte à sa souveraineté ou met en danger la sécurité de l'Etat.

Le fonctionnaire ne peut adhérer ni prêter son concours à un mouvement, groupement, organisation ou association ayant une activité de même nature, ni participer aux activités d'un parti ou d'une organisation politique d'inspiration ou placé sous influence étrangère. Il a pour obligation fondamentale de servir avec loyauté, probité et patriotisme les intérêts de la nation et de l'Etat, en

toutes circonstances, de respecter et de faire respecter l'autorité de l'Etat.

Indépendamment des règles instituées dans le Code pénal en matière de secret professionnel, tout fonctionnaire est lié par l'obligation de secret professionnel à l'égard des tiers à l'Administration, ainsi que par l'obligation de discrétion professionnelle à l'égard des autres fonctionnaires, pour tout ce qui concerne les documents, les faits et informations dont il a connaissance dans l'exercice, ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. L'obligation de secret professionnel et de discrétion professionnelle ne font pas obstacle à la dénonciation, par le fonctionnaire, selon la législation pénale, des crimes et délits dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions, ni à l'obligation de témoigner qui peut lui être faite par l'autorité judiciaire ou l'administration compétente.

Tout manquement aux règles d'éthique et de déontologie, ainsi qu'aux obligations des fonctionnaires tantôt mentionnés, ou fixés par les conventions internationales ratifiées par le Togo, constitue une faute disciplinaire passible d'une sanction disciplinaire,

(suite en page 5)

Brèves Santé

L'insomnie

Les troubles du sommeil affectent au bas mot 40 % des adultes. Bien qu'ils existent depuis la nuit des temps, on les comprend de mieux en mieux. Il le faut, puisque les facteurs qui bousculent nos dodos se multiplient, de la télé à l'embonpoint, en passant par le boulot de nuit. Près de 1200 spécialistes du sommeil de partout dans le monde sont réunis jusqu'à mercredi à Québec à l'occasion du congrès de l'Association mondiale pour la médecine du sommeil. Ils se penchent sur les divers troubles du sommeil, dont l'insomnie, qui demeure le principal ennemi d'une nuit paisible. "Toutes les perturbations dans votre vie quotidienne, tout ce qui vous tracasse, un problème physique quelconque, vont entraîner de l'insomnie. C'est un gros, gros fourre-tout", indique le Dr Frédéric Sériès, médecin spécialisé dans les troubles du sommeil. Une étude faite par une équipe de chercheurs de l'Université Laval auprès de 2000 personnes révèle que 40 % de ceux-ci ont éprouvé au moins trois fois par semaine dans le dernier mois l'un des symptômes de l'insomnie, soit prendre plus de 30 minutes pour s'endormir, s'éveiller plus de 30 minutes pendant la nuit ou se réveiller 30 minutes plus tôt que prévu, le matin venu. Une personne sur cinq s'est d'ailleurs dite insatisfaite de la qualité de son sommeil.

Ceux qui sont censés nous protéger

Des bactéries tueuses sur les blouses de ceux qui sont censés nous protéger : voilà l'inquiétante découverte de chercheurs du centre médical Shaare Zedek à Jérusalem, dévoilée dans une étude parue dans l'American Journal of Infection Control. Sur les 238 blouses ou tuniques appartenant à 75 infirmières et à 60 médecins, les prélèvements réalisés sur les manches, la zone abdominale et les poches ont démontré que plus de 60 % des uniformes appartenant aux médecins et 65 % de ceux appartenant aux infirmières se sont avérés porteurs d'agents pathogènes. De plus, comme l'indique Le Point, 21 tenues d'infirmières et 6 de médecins étaient colonisées par des souches de bactéries multirésistantes aux antibiotiques, dont le staphylocoque doré résistant à la méticilline (SARM), retrouvé 8 fois, qui peut provoquer des infections sévères de la peau, du sang ou des poumons, suivies dans certains cas de graves complications pouvant entraîner la mort. Les médecins et infirmières se sont pourtant défendus de changer d'uniforme chaque jour, et 77 % d'entre eux estiment que le niveau d'hygiène de leur blouse se situe entre passable et excellent. La solution semble se trouver dans le fait de se laver régulièrement les mains pour empêcher la propagation des microbes aux patients.

Quelles intentions des Raéliens au Burkina Faso

Raël veut construire des hôpitaux du plaisir au Burkina Faso, "pays des hommes intègres". Un hôpital du Clitoris est actuellement en construction sur la route de Banfora à Bobo-Dioulasso.

L'hôpital de Raël sera chargé de la restauration du clitoris chez les femmes victimes d'excision. Plusieurs centaines de femmes africaines seraient déjà inscrites pour une procédure chirurgicale. De vrais médecins travaillant pour un organisme de santé reconnu pourraient restaurer leur organe de plaisir sexuel à ces victimes de mutilation génitale féminine, ce qui n'est pas le cas des Raéliens. Les autorités devraient empêcher ces interventions chirurgicales qui se tiendront à l'Hôpital du Plaisir. Les professionnels de santé du Burkina Faso sont-ils au courant de cette affaire ?

Par rapport au 2nd trimestre 2010-2011

L'exportation du cacao en hausse de près de 22% au 3ème trimestre

Jean Afolabi

Plus que le café (+3,91%) au troisième de la campagne 2010-2011, le cacao togolais exporté à la même période (avril - mai - juin) a encore progressé par rapport au trimestre précédent, où l'exportation augmentait déjà de près de 50%. Ainsi, au troisième trimestre de la campagne en cours, les chiffres officiels affichent un tonnage de 5 408 101 kilogrammes, contre 4 439 710 kilos au second trimestre, soit une augmentation de 21,81%. Mieux encore, ce tonnage est en hausse de 62,38% en glissement annuel par rapport au troisième trimestre de la campagne 2009-2010 qui affichait 3 330 613 kilogrammes.

La demande a été très élevée en juin, qui a livré 3 250 563 kilogrammes au marché extérieur, à peu près le quintuple de juin de l'année dernière qui n'avait exporté que 614 679 kilogrammes. Cette campagne, la demande a été trop

faible en avril, à 264 014 kilogrammes seulement. Contre 1 893 524 kilogrammes le mois de mai qui a suivi.

Le cacao togolais s'est mieux vendu ces dernières campagnes. 2004-2005 et 2008-2009 ont totalisé respectivement 13 346 789 et 13 077 456 kilogrammes. 2005-2006 et 2007-2008 ont fait moins : 10 773 317 et 10 666 732 kilogrammes respectivement. Mais un pic avait été atteint en 2003-2004, à 21 521 824 kilogrammes.

Dans le cadre de la relance des cultures de rente, la filière café-cacao constitue l'une des priorités du gouvernement qui entend parvenir à un triplement de la production à l'hectare. Le ministre de l'Agriculture, Kossi Messan Ewovor, avait indiqué, le 10 août dernier, que sur les trois prochaines années, la production de cacao devrait passer de 300 kg à une tonne par hectare et le café de 400kg à deux tonnes. Le souci des autorités agricoles, à travers la

mise en œuvre du Programme national d'investissement agricole (PNIASA), est d'injecter près de 3 milliards de francs Cfa dans le secteur, afin de porter, sur une durée minimum de 3 ans, la production à 15 000 tonnes. Il y manque encore le financement.

Il s'agira d'appuyer 40 000 planteurs de café et de cacao sur la réalisation des plantations avec en toile de fond le renforcement de leurs organisations afin d'améliorer leurs conditions de vie à travers l'augmentation de leurs revenus. Le taux d'accroissement des rendements de café et de cacao sera porté à 50%. Avec une augmentation de productions, pour le café à 13 000 tonnes annuelles, et pour le cacao à 15 000 tonnes. Pour le Togo l'exportation de café et de cacao est essentielle pour la relance de l'économie, mais la filière a connu d'importantes difficultés ces dernières années en raison d'un abandon de ces cultures de rente au profit du manioc.

Ghana

Réhabilitation des barrages d'Akosombo et Kpong

Les barrages d'Akosombo (1.020 MW) et de Kpong (152 MW), détenus et exploités par l'entreprise publique Volta River Authority, produisent environ 70% de l'électricité du Ghana. Ils contribuent à la compétitivité de l'électricité du pays et à le rendre exportateur net d'électricité. Cependant, l'offre d'électricité n'est pas exempte de tensions et une

formule d'ajustement tarifaire a été mise en place en mars 2011 pour assurer l'équilibre et la pérennité du système.

Récemment, l'Agence française de développement a soutenu ce projet à hauteur de 50 millions d'euros (environ 32,75 milliards de francs Cfa). Le projet permettra principalement de réhabiliter la centrale de Kpong, pour sécuriser

la production d'électricité, et de réaliser les études de faisabilité de deux nouveaux barrages, dont les bénéficiaires seront multiples (électricité, irrigation, régulation des débits, transports). Des compteurs à prépaiement seront installés et l'entreprise publique sera dotée d'un système de pilotage financier performant, explique l'Afd.

A la Commission de l'UEMOA

Essowè Barcola remplace Kpandja Binguitcha-Faré

Quatre nouveaux commissaires ont prêté serment devant la Cour de justice, au cours d'une cérémonie solennelle, le jeudi 1er septembre 2011, au siège de la Commission de l'Uemo à Ouagadougou, apprend L'UNION de source proche de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). Parmi eux, le Togolais Essowè Barcola, qui remplace Ismaïl Kpandja Binguitcha-Faré, chargé du département du Développement rural, des ressources naturelles et de l'environnement. Les trois autres nouveaux commissaires de l'Union sont Augustin Tompieu-Zouo de Côte d'Ivoire, Ibrahim Dieme de Guinée-Bissau, Abdallah Boureima du Niger. Ils remplacent respectivement Jérôme Bro-Grebé, précédemment chargé du département du Développement Social et Culture, Rui Duarte Barros, chargé du département des Services administratifs et financiers, Ibrahim Tamponé, chargé du département de l'Aménagement du territoire communautaire, des transports et du tourisme.

L'entrée de ces nouveaux commissaires au sein de la Commission de l'Uemoa fait suite à la décision, le 30 mai 2011 à Lomé, de la conférence extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement. A l'occasion, Tiémoko Meyliet Koné a été nommé gouverneur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), en remplacement de



Essowè Barcola prêtant serment

Philippe-Henri Dacoury-Tabley. Les nouveaux siègeront à côté des commissaires du Bénin, du Burkina Faso et du Sénégal dont les mandats ont été renouvelés par leur pays respectif. Il s'agit de Guy Amédée Ajanohoun, commissaire chargé du Développement de l'entreprise, des télécommunications et de l'énergie, Christophe Joseph Marie Dabire, chargé du Développement du marché régional, du commerce, de la concurrence et de la coopération et El Hadji Abdou Sakhô, chargé des Politiques économiques et de la fiscalité intérieure.

Quant à Seydou Sissouma, commissaire au titre du Mali, son mandat court à partir de sa prise de fonction; le poste qui revient au Mali étant occupé par M. Soumaïla Cissé, Président de la Commission dont le successeur n'est encore désigné par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Uemoa.

Le Comité de politique monétaire de la BCEAO constate

Ralentissement du rythme de progression des prix dans l'Uemoa

Réuni le 7 septembre 2011, à Dakar (Sénégal), en sa 5ème réunion ordinaire, le Comité de politique monétaire de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union monétaire ouest africaine (Uemoa), notamment les risques pesant sur la stabilité des prix et les perspectives de croissance économique dans l'Union. Il a alors relevé une tendance au ralentissement du rythme de progression des prix. Le taux d'inflation, en glissement annuel, est en effet passé de 5,7% à fin avril 2011 à 4,8% à fin mai 2011 et à 3,9% à fin juin 2011. Le Comité impute cette dynamique au rétablissement des circuits de distribution en Côte d'Ivoire et au recul de l'inflation importée.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'Union, le Comité a noté la poursuite de l'atonie de l'activité sur le deuxième trimestre de l'année 2011, imputable aux contre-performances des secteurs industriel et tertiaire. L'indice de la production industrielle s'est ainsi replié, en glissement annuel, de 3,6% au deuxième trimestre 2011 après une baisse de 5,4% enregistrée le trimestre précédent. L'activité dans le secteur tertiaire, appréciée à travers l'indice du chiffre

d'affaires dans le commerce de détail, s'est inscrite en repli de 0,8% après une progression de 10,4% enregistrée un trimestre plus tôt, indique un communiqué officiel.

Le Comité a estimé que les perspectives de croissance économique de l'Union demeurent empreintes d'incertitudes. Le taux de croissance de l'activité économique est projeté à 5,3% en 2012 contre 1,0% en 2011, en liaison avec l'apaisement de la situation socio-politique dans l'ensemble des pays de l'Union. Cependant, la reprise reste fragile, en liaison avec la dégradation de l'outil de production en Côte d'Ivoire et l'ampleur des ressources nécessaires pour la relance des activités dans ce pays. Les perspectives d'inflation dans un horizon de moyen terme ressortent globalement favorables. En effet, il est attendu une décline graduelle de l'inflation, en liaison avec le rétablissement des circuits de distribution en Côte d'Ivoire et la stabilisation des cours du pétrole. En moyenne sur le troisième trimestre 2011, la progression des prix serait de 3,6% contre 4,8% au deuxième trimestre 2011. Elle est projetée à 2,4% au dernier trimestre 2011. A l'horizon de 24 mois, l'inflation devrait rester en phase avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union.

SANTÉ Par Maurille Aféri

Hernie discale

Prévention

Un mode de vie sain

- Faire régulièrement de l'exercice et s'échauffer avant d'entreprendre une activité physique. C'est le meilleur moyen de conserver la force et la souplesse du dos.

- Porter une attention particulière à la musculature de l'abdomen et du dos, qui soutient la colonne vertébrale.

- Maintenir un poids santé ou perdre du poids si l'on fait de l'embonpoint.

- Se réserver des moments de détente.

Une bonne posture

- Rester conscient de sa posture en tout temps. Le dos est bien droit, le regard droit, les épaules vers l'arrière.

- Pour soulever un objet lourd, ne pas incliner le torse vers l'avant et éviter les mouvements de torsion. S'accroupir en fléchissant les genoux tout en maintenant le dos bien droit, et se relever en tenant l'objet près du corps.

Au travail

- Si l'on doit rester longtemps en

position debout, se servir d'un tabouret bas sur lequel on posera les pieds à tour de rôle, en alternant toutes les cinq à dix minutes.

- Si l'on doit rester assis durant de longues heures au bureau ou au volant d'un véhicule, s'accorder des périodes de repos pour se dégourdir et s'étirer. Utiliser des chaises à dossier droit qui soutiennent le bas du dos. Il faut ajuster la hauteur de la chaise ou poser les pieds sur un petit tabouret de telle sorte que les genoux soient un peu plus hauts que les hanches.

- Utiliser une chaise pivotante afin de minimiser les mouvements de torsion.

Traitements médicaux

Le traitement comporte principalement une mise au repos, la renonciation aux comportements à risque pour le dos et la prise de médicaments pour soulager la douleur et réduire l'inflammation. Dans la majorité des cas, ces mesures sont suffisantes pour réduire les symptômes et guérir la hernie. Les traitements chirurgicaux ne sont nécessaires que si la

douleur persiste après plusieurs semaines ou si les symptômes s'aggravent.

Reposer le dos

Le repos au lit peut être prescrit pour un jour ou deux au maximum en phase de douleur aiguë. Il est cependant préférable de ne pas prolonger ce repos au-delà d'un ou deux jours et de reprendre ses activités dès que possible. L'inaction et l'immobilité favorisent l'atrophie et l'affaiblissement des muscles du dos et peuvent compromettre la mobilité normale des articulations de la colonne lombaire.

Les positions qui reposent le mieux la colonne lombaire sont les suivantes :

- couché sur le côté, genoux repliés, un oreiller sous la tête et un autre entre les genoux (les femmes enceintes peuvent ajouter un oreiller sous leur ventre);

- couché sur le dos, sans oreiller sous la tête, avec un ou plusieurs oreillers sous les genoux et une serviette roulée ou un petit coussin dans le creux du bas du dos...

Dossier Banques

Comme l'un des atouts du secteur

Les banques togolaises au-delà des réserves obligatoires requises

Sylvestre D.

Le système bancaire togolais se caractérise globalement par une surliquidité observée au niveau de bon nombre de banques de la place, à l'exception de quelques-unes. Cette surliquidité se traduit par un excédent de trésorerie structurel et une augmentation continue des dépôts des banques togolaises auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) au-delà des réserves obligatoires requises. Ce qui entraîne une faible demande de refinancement de ces banques aux guichets de la BCEAO, malgré des tentatives de certaines banques éprouvant des difficultés de trésorerie et qui interviennent sur le marché monétaire. Nous l'écrivions dans une précédente parution que les banques togolaises disposent d'une trésorerie oisive qui ne sert pas la plupart du temps au financement du secteur privé, mais plutôt à l'acquisition de titres de placement émis par les Etats. Une situation confirmée par les excédents de réserves obligatoires que dégagent ces banques sur la place togolaise. Selon la BCEAO, ces réserves obligatoires sont passées de 393 926 millions de francs Cfa en 2005 à 780 400 millions de francs Cfa en 2010, alors qu'elles devraient être, respectivement, de 99 975 millions de francs Cfa et 267 356 millions de francs Cfa. Pour des réserves à constituer de 157 983 millions de francs Cfa, les banques ont plutôt constitué des réserves de 483 889 millions de francs Cfa en



Adjé Otéth Ayassor, Ministre de l'Economie et des Finances

2009, 357 485 millions de francs Cfa au lieu de 119 692 millions de francs Cfa en 2007, dégagant un excédent de 237 793 millions de francs Cfa.

La politique des réserves obligatoires a pour objectif de contraindre les établissements de crédit à détenir, sous forme de monnaie centrale, une fraction des éléments inscrits à l'actif et/ou au passif de leur bilan. En général, les réserves sont exigées sur les dépôts et/ou les crédits. Facteur institutionnel de contrôle de la liquidité bancaire, le dispositif des réserves obligatoires permet, par son maniement, de réduire ou de développer la capacité de distribution de crédit du système bancaire. Outre le contrôle quantitatif de la liquidité bancaire, d'autres

objectifs y sont assignés : renforcer l'efficacité de la politique des taux d'intérêt ; participer à la consolidation de la liquidité du système financier ; orienter la structure de l'épargne et du crédit. Elément du dispositif de régulation monétaire, le système des réserves obligatoires s'est substitué dans l'UMOA à l'encadrement du crédit en tant qu'instrument de contrôle quantitatif de la monnaie. Il permet en cas de besoin d'exercer une pression sur la liquidité bancaire, de manière à renforcer la sensibilité des établissements assujettis à l'évolution des taux directeurs de la BCEAO. Le durcissement ou l'assouplissement de la politique des réserves obligatoires, en raison de ses incidences en termes de coûts induits

sur l'exploitation du système bancaire, provoque in fine un relèvement ou une détente des taux d'intérêt des banques, permettant ainsi d'agir sur les demandes de crédits et les dépôts bancaires. Dans un environnement marqué par des difficultés de certains établissements de crédit et l'absence d'un fonds de garantie des dépôts, la constitution de réserves obligatoires renforce la sécurité des dépôts et contribue à accroître la crédibilité du système bancaire. Il constitue par ailleurs un indicateur d'alerte sur la situation de trésorerie du système bancaire. Les modalités d'application des réserves obligatoires ont été définies de manière à favoriser la collecte des

dépôts à terme et la mise en place de crédits à moyen et long terme. Au total, le dispositif des réserves obligatoires est utilisé dans l'UMOA comme un complément indispensable à la politique des taux d'intérêt dans le cadre du contrôle de la liquidité bancaire et de la capacité des banques à accorder des crédits. Sa mise en œuvre depuis 1993 a permis à la BCEAO de renforcer davantage son contrôle de la création monétaire.

Face à la faiblesse de la croissance économique dans les pays de l'Union en 2010, dans un contexte de reprise de l'activité économique dans les principaux pays industrialisés et émergents,

après la crise financière et économique internationale de 2009, et d'autres facteurs, la BCEAO a décidé de modifier les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques du Togo (5,0%), du Bénin (7,0%) et de la Guinée-Bissau (5,0%). C'est l'amorce d'une uniformisation des coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'Union dans un marché monétaire régional de plus en plus intégré. Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires demeure fixé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union. Et ce, depuis le 16 mai 2010.

Installation du nouveau Gouverneur

Koné Meyliet annonce la nouvelle vision de la Bceao

La problématique du développement des économies des pays membres de la Bceao (Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) est au cœur des préoccupations de l'institution. Le samedi dernier, à Dakar (Sénégal), siège de la Bceao, a eu lieu l'installation du Gouverneur, Tiémoko Meyliet Koné. Conscient des enjeux et des défis actuels, Koné, nommé le 30 mai 2011 et qui a pris fonction le 1er août, avait prêté serment le 28 juillet. Il entend réconcilier la Banque centrale avec elle-même et avec son environnement afin qu'elle puisse rendre à nouveau aux Etats, les services qu'ils attendent.

Les actions pour booster le marché financier

Au plan externe, la crise de la dette aux Etats-Unis et dans la Zone Euro, zone d'ancrage du franc CFA, continue de susciter des inquiétudes et de perturber les marchés



Koné Meyliet, nouveau gouverneur de la BCEAO

financiers. Au plan interne, l'exigence d'une croissance économique vigoureuse durable et plus inclusive est désormais un impératif pour tous les pays. Fort de ce diagnostic, Tiémoko Meyliet Koné apportera une contribution plus importante au financement du développement des économies des Etats de la Banque. Avec un accent sur la préservation de la crédibilité de la monnaie commune et la stabilité du système

financier. La Bceao va également jouer son rôle essentiel de supervision et d'approfondissement du marché financier afin que celui-ci puisse répondre efficacement aux besoins exprimés. « Le marché financier de l'Union est caractérisé par l'existence d'une liquidité bancaire confortable mais qui n'est pas suffisamment employée à couvrir les besoins exprimés en matière de financement de l'économie. Cette situation paradoxale qui voit coexister des disponibilités abondantes et des demandes insatisfaites, doit être corrigée », a indiqué le Gouverneur. Il s'agira de mener les réformes nécessaires pour mieux structurer le marché intérieur, renforcer les capacités des Etats, banques et opérateurs économiques et réunir les conditions pour une ouverture aux investisseurs étrangers.

Problème d'administration d'entreprises dans les banques étatiques

Au Togo, le secteur bancaire est confronté aux problèmes de gouvernance et de renforcement des capacités du personnel. Ceci s'observe dans les banques étatiques dans lesquelles les problèmes de gouvernement

d'entreprises se décèlent à travers des conflits entre l'organe dirigeant et l'organe délibérant et où les codes d'éthique et de déontologie de la profession bancaire ne sont pas toujours respectés, en plus du non-respect des normes de gestion.

Plus est, en ce qui concerne le dispositif de contrôle interne, beaucoup de défaillances sont notées, du fait des insuffisances relevées au niveau des ressources humaines des banques au double plan qualitatif et quantitatif.

Peu d'innovation financière constatée

A l'image de leurs collègues ouest-africains, les banques togolaises font montre de peu d'innovation financière constatée à travers l'étroitesse de l'offre de produits financiers adaptés et le peu de diversification de leurs emplois. Relativement aux produits financiers, pour capter les dépôts, la plupart des banques proposent les mêmes produits que sont les dépôts à vue, l'épargne sur livret, les dépôts à terme et les contrats d'épargne à régime spécial tels que les plans d'épargne logement. Exemple des comptes d'épargne sur livret qui ont représenté en moyenne plus de 97% des montants d'épargne entre 2005 et 2010. Quant aux emplois, ils sont dominés par les crédits à court terme aux grandes entreprises, notamment celles opérant dans le

commerce et les services marchands. En termes de financement, les produits offerts concernent des prêts aux entreprises pour le financement de leurs exportations, de l'acquisition d'équipements, de leurs déficits de trésorerie, ainsi que des prêts aux particuliers pour le financement de leur consommation et de l'acquisition de leur habitat. Pendant les cinq dernières années, ce sont les crédits de trésorerie qui ont été les plus importants, avec 40,8% du montant des crédits mis en place, devant les crédits d'équipement (23,8%). Les crédits à la consommation représentent 6,1% du montant total des crédits octroyés, loin devant les crédits immobiliers (3,8%).

La situation montre que le secteur bancaire togolais n'a pas innové en

matière de produits financiers, notamment en cherchant à créer des produits adaptés aux caractéristiques des clients potentiels (les particuliers à faible revenu, les petites entreprises à forte croissance...) ainsi qu'aux caractéristiques de la société togolaise qui présente des contraintes (la faible identification et localisation des clients...). A en croire les praticiens, membres du groupe de travail «Banques» dans la perspective de l'élaboration de la future Stratégie de développement du secteur financier, l'une des raisons pourrait être le manque de compétences adéquates pour impulser l'innovation. La plupart des banques n'ayant pas un département consacré à la recherche/développement.

Entre l'éthique, la déontologie, et la discipline
Le futur fonctionnaire togolais interdit d'activités privées lucratives

(suite de la page 3)

sans préjudice des sanctions pénales éventuellement encourues. La faute disciplinaire peut être professionnelle lorsqu'elle est commise dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice des fonctions. Elle est extra-professionnelle et personnelle lorsqu'elle est commise en dehors de l'exercice des fonctions dans des conditions telles qu'elle rejaillit sur la dignité et l'honorabilité du fonctionnaire ou de l'Administration.

Les autorités chargées du pouvoir disciplinaire qualifient les faits susceptibles de sanctions disciplinaires sous le contrôle du juge administratif. Dans ce cas, la qualification des faits constitutifs de fautes disciplinaires varie selon le grade, l'emploi, et les responsabilités des fonctionnaires, ou les Statuts particuliers qui les régissent. La

responsabilité disciplinaire est, aussi, d'autant plus grande que le fonctionnaire occupe un grade ou un emploi élevé dans la hiérarchie. En cas de recours contentieux, enfin, la qualification par l'Administration des faits constitutifs de fautes disciplinaires se fait sous le contrôle du juge de l'excès de pouvoir.

La faute disciplinaire est indépendante de la faute pénale. En conséquence, un même fait peut faire l'objet de la poursuite disciplinaire et de la poursuite pénale. S'il n'est pas constitutif d'une faute pénale, le fait peut être qualifié de faute disciplinaire. La relaxe par les tribunaux répressifs n'empêche pas la poursuite disciplinaire contre le fonctionnaire concerné. Toutefois, l'autorité disciplinaire est liée par la constatation matérielle des faits par les tribunaux répressifs, en ce qui concerne les motifs et le fondement des poursuites disciplinaires.

Le fonctionnaire est dit exonéré de toute responsabilité en cas de faute due au mauvais fonctionnement du service public. En revanche, il répond de la faute personnelle détachable du service selon le droit commun. Entre autres sanctions, il est prononcé l'avertissement, le blâme, avec ou sans inscription au dossier, le déplacement d'office ou la mise à pied, qui ne peut excéder un mois. Au second degré, il est prononcé la suspension des fonctions avec suspension de traitement pour 3 mois maximum, la radiation d'avancement d'échelon pour une année, l'exclusion temporaire des fonctions avec suspension de traitement pour une période de 3 mois, ou encore la rétrogradation ou l'abaissement de classe, la révocation sans suspension ou la révocation avec suspension des droits à pension.

Emmanuel Adebayor règle ses comptes avec Manchester City

Persona non grata à Manchester City, Emmanuel Adebayor a été prêté à Tottenham. Buteur ce week-end à Wolverhampton, l'attaquant savoure et en profite pour tirer à vue sur les Citizens.

GV/Footmercato

Depuis quelques mois maintenant, le cas d'Emmanuel Adebayor fait jaser. Il faut dire que l'attaquant togolais vit une période compliquée dans sa carrière, lui qui peine à trouver un nid où se poser. Indésirable du côté de Manchester City depuis l'arrivée de Roberto Mancini, l'avant-centre a été mis de côté par le technicien italien. Du coup, pour se relancer, le joueur s'est offert l'hiver dernier une pige au Real Madrid. Mais s'il n'a pas démerité durant son séjour madrilène et si José Mourinho a avoué avoir apprécié sa collaboration avec l'ancien Messin, toujours est-il que les Merengues n'ont pas daigné formuler d'offre concrète aux Citizens pour conserver l'attaquant.

Et c'est à contre-cœur que le natif de Lomé a retrouvé l'Angleterre. D'autant que Mancini s'est montré une fois de plus clair avec lui, le privant même des entraînements avec l'équipe professionnelle ! Face à cette situation intenable, le buteur a finalement pu trouver une porte de sortie prestigieuse, lui qui vient de s'engager sous forme de prêt en faveur de Tottenham. De quoi relancer une carrière qui commence à battre sérieusement de l'aile. Buteur ce week-end sur la pelouse de



Wolverhampton, l'ancien joueur d'Arsenal a réalisé de bons débuts sous le maillot des Spurs. Suffisant pour lui rendre le sourire ? Et bien ce n'est pas forcément le cas. Savourant ce retour au premier plan, Emmanuel Adebayor en a profité pour régler ses comptes avec Manchester City dans les colonnes du Daily Mail :

" Il est encore trop tôt pour dire si je vais rester ici ou pas. Mais l'histoire d'amour entre Manchester City et moi est brisée. J'ai en-

core trois ans de contrat, deux à la fin de la saison. Je déciderai de mon avenir en avril ou en mai. Maintenant, ce que je veux, c'est aider Tottenham. Je n'ai rien à prouver à Manchester City. Tout le monde dans le pays sait ce dont je suis capable. Je l'ai montré à Arsenal, je l'ai montré à mes débuts à Manchester City, je le montre ici. Je n'ai rien à leur prouver. L'opinion du club me concernant a changé à partir du moment où Roberto Mancini est arrivé. J'ai un grand respect pour cet homme

mais bon, c'est quand même bizarre tout ça. Quand tu as un joueur comme moi, comment peux-tu dire soudainement qu'il n'est pas assez bon. Je suis allé au Real Madrid, j'ai joué, et j'ai marqué. Si on ne me laisse même pas la possibilité de m'entraîner avec les pros, c'est qu'il y a quelque chose qui cloche derrière tout ça. Mais bon, c'est derrière moi. Je dois en tirer du positif. Je joue à Tottenham maintenant et c'est tout ce qui compte ". Voilà qui est dit.

Rugby/Laporte remplace Saint-André sans délai

C'est officiel. Bernard Laporte succédera à Philippe Saint-André en tant que manager du club du RC Toulon et ce pour deux saisons au moins, lorsque ce dernier prendra les rênes du XV de France à la suite de Marc Lièvremont. Un jeu de chaise musicale paradoxale qui envoie l'ex-sélectionneur (1997-2007) remplacer le prochain. C'est le président du club varois, Mourad Boudjellal, qui a annoncé la nouvelle lundi. Une nouvelle qui avait filtré dans la presse au cours du week-end.

Saint-André n'est plus en odeur de sainteté à Toulon depuis l'annonce de son "transfert" vers la fédération. Du coup, Boudjellal a accéléré les choses. Le match contre Bordeaux-Bègles, vendredi prochain, sera le dernier de Saint-André à Toulon ! Ce dernier doit prendre la tête du XV de France après le Mondial. C'est-à-dire pas tout de suite. Mais le début de saison raté du RCT a eu raison de ce délai...

Football/Barça-Milan : l'heure de vérité pour Zlatan Ibrahimovic

Aussi agaçant que talentueux, Zlatan Ibrahimovic divise les passionnés de ballon rond. Malmené au Barça, le joueur revit au Milan AC. Dès lors, et à plus d'un titre, l'attaquant suédois souhaitera briller lors de l'affiche de demain entre les Blaugrana et les Rossoneri.

Capable des gestes les plus fous, le géant suédois est doté d'une technique exceptionnelle surtout vu son gabarit, ce qui le rend de facto atypique. Et pourtant, tout n'a pas été rose pour le crack scandinave.

En effet, s'il a été étincelant lors de ses passages à l'Ajax Amsterdam, à la Juventus Turin, à l'Inter Milan et désormais au Milan AC, le natif de Malmö a connu une grosse période de doute durant son passage au FC Barcelone. Les Blaugrana avaient pourtant misé gros sur lui, en alignant 45 M€ sur la table et en incluant Samuel Eto'o dans la transaction. Et s'il était censé apporter un profil différent des autres catalans, c'est justement ce qui a causé sa perte au Camp Nou. Incapable de se fondre dans le moule barcelonais, le joueur a peu à peu déchanté, avant d'enchaîner les prises de bec avec Pep Guardiola, se fendant notamment d'un désormais culte : " Je tiens à dire que, ici, en Catalogne, je ne peux pas, mais si je le trouve ailleurs en Europe, je le mets KO ".

Les deux hommes ne s'apprécient que très modérément, et le hasard du tirage au sort de la Ligue des Champions leur offre l'occasion de régler leurs comptes.



Togotelecom

COMMUNIQUE DE TOGO TELECOM

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'A COMPTER DU 07 AOUT 2011, LE PLAN DE NUMEROTATION TELEPHONIQUE NATIONAL VA CHANGER. LES NUMEROS DE TELEPHONES DE TOUT LE PAYS PASSENT DE 7 A 8 CHIFFRES.

DESORMAIS POUR JOINDRE UN CORRESPONDANT SUR LE RESEAU DE TOGO TELECOM, IL FAUDRA FAIRE PRECEDER L'ANCIEN NUMERO DU CHIFFRE " 2 ".

POUR PLUS D'INFORMATIONS, APPELEZ LE 80 00 19 19 OU CONSULTEZ NOTRE SITE WEB : www.togotelecom.tg

LA DIRECTION GENERALE

Dans les zones minières

Les populations rentrent enfin dans leurs droits

Etonam Sossou

Le mécanisme devant encadrer les conditions d'interventions de la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) et des autres sociétés minières opérant pour l'amélioration des conditions de vie des populations dans les zones exploitées suit son cours.

Ainsi, un Appel d'Offres National a été récemment lancé pour des travaux d'électrification et d'extension du réseau électrique notamment dans les localités de Dagbati, Nyita, Akoumapé, Hahotoé et Agbodrafo. Dans cette optique, une cérémonie de lancement desdits travaux a été présidée par le ministre en charge de l'énergie et des mines, M. Noupokou Damnipi, le 10 septembre à Dagbati, dans la préfecture de Vo. Il sera agit entres autres, de la fourniture, du transport et de la réalisation de 2,4km de réseau MT isolé de 36kv exploité à 30 kv, de deux transformateurs 30/40 kv haut poteau et accessoires ainsi que de 84 points de foyers lumineux. «Ce projet est la réalisation de l'une des promesses de campagne du chef de l'Etat lors de son passage dans ces localités», a affirmé le ministre des mines et de l'énergie. En dehors des travaux d'électrification, il sera construit au lycée de Hahotoé, un appâtâmes amélioré de deux classes. Ce projet



Les ministres Noupokou Damnipi (droite) des Mines et Victoire Tomégah (gauche) du Développement à la base

coûte à la SNPT, 170 millions de FCFA. «Les villes concernées par ce projet seront dorénavant considérées appelées des villes semi-urbaines», s'est réjoui le préfet de Vo, M. Lèguèdè Kossi.

Une stratégie de relance du secteur des phosphates a été adoptée par le Gouvernement en 2010. La mise en œuvre des actions de la première phase de cette stratégie qui inclut la réhabilitation de certains outils de production et la réception de nouveaux engins commandés est presque achevée. Et, il est attendu d'ici la fin du 1^{er} semestre 2012, l'acquisition de deux roues-pelles.

Par ailleurs, afin d'inscrire les

contributions des sociétés minières dans un cadre normé, un projet de loi portant contribution des sociétés minières au développement des zones minières a été examiné et adopté par les parlementaires le 03 mai dernier.

La deuxième partie de la cérémonie a servi de démarrage au paiement des arriérés du 4^{ème} trimestre 2004 et du 1^{er} trimestre 2005 aux propriétaires (4430 personne) des terres exploitées par la SNPT. Une première tranche de 100 millions de FCFA sera

rétribuée aux propriétaires terriens jusqu'au 23 septembre, une deuxième tranche de la même somme que la première en



Les bénéficiaires

décembre et une troisième tranche de 283 millions en 2012.

Depuis 2009, le Gouvernement a entrepris des démarches pour l'adhésion du Togo à l'ITIE, un mécanisme qui prône non seulement la bonne gouvernance

dans les industries extractives, mais aussi fait de l'amélioration des conditions de vie des populations de ces zones une priorité.

Enfin, pour faire suite aux doléances des populations des zones minières de Vo et de Zio, il a

aussi enclenché depuis le début de cette année un processus pour la mise en place d'un cadre de discussions entre la SNPT d'une part et les populations représentées par des associations et Ong locales, des CVD (Comité villageois de développement), des chefs de cantons et de villages et des associations de ressortissants de la zone minière d'autre part. Ce cadre de dialogue connaîtra des problèmes liés à la fixation des loyers et/ou acquisitions de terrain, des problèmes relatifs au déplacement des populations, de la rétrocession des terres, de la sous-traitance aux populations des travaux ne nécessitant pas de qualification particulière, etc. Mais à en croire certains bénéficiaires, toutes ces actions (électrification et paiement des loyers), marquent le début d'une bonne collaboration entre la SNPT et les populations des zones minières.

Marché de l'assurance dans la zone CIMA

Des experts en réunion à Lomé pour la viabilité du courtage

Dans les pays en développement les populations, en majorité, disposent de faibles revenus, et de surcroît, manquent de culture d'assurance. Par conséquent, la demande d'assurance y est structurellement limitée à une très faible fraction d'agents économiques, avec une forte concentration sur les entreprises industrielles et commerciales du secteur moderne. La majorité de la population est en dehors du dispositif, et ne consomme que les produits d'assurances obligatoires comme la responsabilité civile automobile. Malgré un effort remarquable ces dernières années de la part des compagnies, la consommation des produits d'assurance demeure faible, car l'idée de recourir à l'assurance n'est pas encore suffisamment répandue au sein des populations, pour des raisons sociologiques et économiques. C'est pourquoi, «à la veille de l'entrée en vigueur des nouveaux textes, les Courtiers se posent des questions qui méritent réponse», selon la présidente de la Fédération Inter-africaine des Assureurs-Conseils (FIAC), Mme Elmine EKOBE, à l'ouverture de la VIème Assemblée Générale de son association qui se tient à Lomé du 12 au 15 septembre 2011.

Cette assise de Lomé, placée sur le thème : «la viabilité des sociétés et cabinets de courtage d'assurances dans les marchés de la Zone CIMA (Conférence Inter-africaine des Marchés d'Assurance)», va servir de cadre de réflexion sur l'avenir de la profession de courtage qui subit par moment de profondes mutations.

En effet, les courtiers ont la forte impression de n'être pas considérés



La table d'honneur à l'ouverture de l'Assemblée

par le régulateur communautaire (CIMA) et la FANAF (partenaires des compagnies d'assurances) dans la modification de l'article 13 du Code CIMA. Les courtiers dénoncent par exemple l'introduction cavalière du projet de texte de modification par la FANAF mettant en relief l'absence de concertation. Ils déplorent aussi la convocation tripartite (CIMA-FANAF-FIAC) à l'issue de laquelle les pertinentes propositions et observations de la FIAC, sorties des assises de Cotonou du mois de novembre 2010 n'ont pas été prises en compte. Autant de problèmes auxquels les participants devront durant ces quatre jours trouver de réponses afin d'assainir les relations Assureurs/Intermédiaires et Assureurs/Assurés.

«Une saine relation de partenariat courtier-assureur est nécessaire pour la bonne gestion des activités d'assurances d'une part et la célérité dans le paiement des indemnités aux victimes et bénéficiaires de contrat d'autre part», a souligné le Directeur de cabinet du ministre des finances, M. Sémondji Djossou.

Le courtier d'assurance ou un assureur conseil a d'abord pour objectif d'aider, par ses conseils, les

compagnies d'assurance sur le plan de la couverture en réassurance de leurs affaires en attirant leur attention sur les meilleures formules de couverture adaptées à chaque catégorie de risques; après examen approfondi de la structure des risques composant le portefeuille et la statistique de telle ou telle catégorie dans le but d'obtenir des réassureurs, en faisant jouer la concurrence offerte par le marché international, les meilleures conditions de couverture possible.

«Nous sortons de la réunion de Lomé avec un plus», a rassuré le président de l'Association Professionnelle des Assureurs-Conseil (APAC) du Togo, M. Gagnon Kodjo Gérard. Au terme de l'année 2010, le chiffre d'affaires du marché des assurances au Togo est estimé à un peu plus de 29 milliards de FCFA.

Aujourd'hui la CIMA, avec plus de moyens et d'ambition vise à la création d'un marché intégré des assurances en Afrique. Elle couvre une zone géographique de 6.531.610 km2 s'étendant du Sénégal au Congo Brazzaville, et comprend les pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°141 DE LOTO KADOO DU 02 Septembre 2011

Ce vendredi 09 Septembre 2011, nous assistons au tirage N°142 de LOTO KADOO.

Le tirage du vendredi dernier, a permis à plusieurs parieurs de gagner des gros lots de lots intermédiaires partout au Togo.

A ANIE par exemple, un parieur a remporté la somme de 750.000F CFA auprès de l'opérateur 2451.

Dans la capitale, nous avons enregistré sur le point de vente 7070, un lot de 750.000F CFA et trois lots de 1.350.000F recensés auprès de l'opérateur 7724 basé à Kotokou Kondji.

Jusqu'au 30 Septembre 2011 multipliez vos chances de gagner de nombreux gros lots en achetant à 200FCFA et en grattant les tickets de la Tranche Commune Entente 2011. Grattez et si vous découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant ! Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000 FCFA.

Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez :

- 500.000 FCFA

- Un voyage par avion et un séjour en République de Côte d'Ivoire.

Vous pourrez également gagner lors du grand tirage qui aura lieu le 30 septembre 2011, des supers lots allant de 1.000.000 FCFA à 5.000.000 FCFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE ! BONNE CHANCE A VOUS TOUS !

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°142 de Loto Kadoo du Vendredi 09 Septembre 2011

Numéro de base

69

66

17

38

20

Numéros bonus

76

44

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 552 de Lotto Diamant du lundi 12 Septembre 2011

Numéro de base

**

**

**

**

**